

AMNISTIE GENERALE TRONQUEE ... PAROLE RENIEE

L'Amnistie générale a eu lieu au Maroc deux fois. La première au lendemain de l'indépendance en faveur des résistants poursuivis par les instances coloniales. La deuxième (juillet 1994) concerne les victimes de la répression durant près de 40 ans de violation des droits de l'homme.

L'Amnistie générale était en fait inscrite à la tête des programmes de toutes les composantes du mouvement démocratique. De multiples actions ont eu lieu à travers les décennies pour arracher tel ou tel acquis sur le chemin de l'Amnistie générale.

Mais cette revendication n'aurait jamais pu aboutir sans la contribution décisive des mères et des familles des disparus, des détenus et des exilés. Butant inlassablement contre le mur du silence et des complicités, elles ont multiplié, avec courage et ténacité, les démarches au niveau national et international pour la vérité et la justice.

Le développement de la culture des droits de l'homme au niveau mondial a constitué dès le début des années 90 une conjoncture favorable. Les forces démocratiques à travers le monde appuyaient sans réserve la cause des victimes de la répression. Les alliés les plus proches du régime marocain faisaient pression pour se débarrasser du dossier noir de la répression en vue d'une meilleure intégration des intérêts communs...

L'Amnistie générale proclamée en 1994 n'est donc ni fortuite ni un don du ciel. C'est l'aboutissement de plusieurs années de luttes, de sacrifices, de travail et d'actions à

l'intérieur comme à l'extérieur. C'est un acquis arraché par l'ensemble du mouvement démocratique marocain soutenu par l'opinion internationale. Plus de 400 détenus politiques ont recouvré la liberté. L'existence de bagnes secrets, en particulier celui de Tazmamart a été enfin reconnue. Des disparus qui y étaient incarcérés depuis une vingtaine d'années ont pu revoir la lumière. Des dizaines d'exilés ont pu revoir leur patrie et leurs familles.

Et il s'agissait bien d'une Amnistie générale officielle, et non pas d'une « grâce » occasionnelle qui réduirait les peines sans effacer les « délits ». Selon la loi marocaine, l'Amnistie générale, efface immédiatement et définitivement délits, peines et poursuites. Elle régularise la situation des personnes concernées en tant que citoyen libres jouissant de tous leurs droits. Ce devrait être avant tout un acte politique exprimant une volonté partagée de dépasser une étape.

Mais en l'absence d'une démocratie réelle et lorsque l'arbitraire peut tordre le coup à tout moment au droit, aucun acquis ne peut être garanti contre l'irréversibilité. Profitant de l'effet d'annonce de l'Amnistie, le régime a passé à la trappe le décret de loi d'Amnistie générale... Contrairement à l'usage, à la loi et à la parole donnée, aucun texte de loi organisant l'Amnistie générale n'a été publié. Les médias officiels inventèrent pour la circonstance la notion de « grâce amnistiante » pour tenter de la substituer à l'Amnistie générale en vue de la renier. Cette « notion » n'a évidemment aucune existence

juridique. Elle est nulle et non avenue.

La question des disparus a été partiellement et confusément abordée. Des dizaines de personnes sont toujours portées disparues et leur sort demeure inconnu. D'autres ont été soit libérées soit déclarés décédés pendant leur détention secrète. Une centaine de détenus politiques sont toujours en prison malgré l'Amnistie. Des exilés n'ont toujours pas leurs passeports. Parmi eux Abraham Serfaty a été banni de son pays sous des prétextes frisant le ridicule, n'était-ce la tragédie que constitue un tel bannissement moyenâgeux...

Les responsables de tant de drames humains, de tant de vies et de familles à jamais déchirées, durant des décennies d'enlèvements, de disparitions, de torture et d'assassinats... coulent des jours paisibles en toute impunité.

Après l'avancée relative et les acquis de 1994, la situation des droits de l'homme connaît régression et dégradation. Cette situation interpelle de nouveau le mouvement démocratique marocain et ses amis. Vigilance et action pour l'application véritable et complète (juridique, sociale et administratif) de l'Amnistie générale sont à l'ordre du jour. Les données actuelles montrent que cette revendication peut aboutir sous conditions de mobilisation, d'unité d'action et de solidarité nationale et internationale. □

LA DETTE

En mars 1998, la dette extérieure du trésor a atteint 16,9 milliards de DH dont 11,4 en principal et 5,5 milliards pour les intérêts. Deux nouveaux empreints BIRD et BAD viennent d'être contractés pour un montant global de 2,3 milliards de DH.

La dette intérieure du trésor a atteint 123,8 milliards de DH contre 112 en mars 1997.

LA FRANCHISE COMMERCIALE

Le système de franchise commerciale se développe rapidement au Maroc marquant ainsi la dépendance de son économie dans des secteurs de base et de faible technologie.

En 1990 six marques étrangères seulement étaient présentes sous ce système. Elle sont 45 au total en 1997. En 1998 une franchise nouvelle est introduite au Maroc en moyenne tous les 2,6 mois!

L'habillement vient en premier lieu avec 20% du marché, suivi de la restauration (19%), les cosmétiques (13%) le transport touristique (11%) puis l'enseignement... La confiserie et l'ameublement arrivent en force en 1998.

Les marques françaises et américaines se partagent la quasi-totalité du marché; les marques françaises étant dominantes et les américaines concentrées dans la restauration et l'enseignement.

Le droit d'entrée s'élève en moyenne à 500.000 DH mais les procédés les plus courants sont plutôt le versement de royalties fixes ou de pourcentages sur le chiffre d'affaires.

(Source: enquête réalisée par le Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat.)

L'EXPORTATION D'AGRUMES

La production d'agrumes cette année a été évaluée à 1,5 millions de tonnes par l'Association des Producteurs d'Agumés au Maroc (ASPAM).

Au 2 Juin, les exportations ont atteint 585.000 tonnes dont 37% en

direction des pays de l'Est et principalement la Russie.

Les prix sur les marchés européens sont restés très faibles: 2,60 à 3,30 FF/kg.

L'ASPAM estime que la campagne d'exportation a été « très moyenne au niveau de la qualité et des prix offerts »... Dangers de la dépendance vis à vis des marchés extérieurs occidentaux?

MECANISATION DU SECTEUR AGRICOLE

Malgré la place centrale qu'occupe l'agriculture dans l'économie marocaine, le marché du matériel agricole demeure très restreint. Il est tributaire essentiellement du morcellement des propriétés, de l'endettement croissant des petits propriétaires et de la dégradation de leurs situation économique.

Actuellement, le parc marocain est estimé à 35.000 tracteurs, 3.000 moissonneuses-batteuses et quelques 40.000 outils d'accompagnement; soit 10% de l'ensemble du parc arabe. A titre de comparaison, l'Algérie en détient 26%, la Syrie 18% et l'Egypte 40%.

Dans son rapport 1996-1997, le SYGMA (Syndicat français des constructeurs de tracteurs et des machines agricoles) estime que la part de son Chiffre d'Affaires au Maghreb a globalement baissé de 14% par rapport à 1996. La vente de tracteurs au Maroc a baissé de 50%: 1000 tracteurs en 1997 contre 2000 en 1996.

LA CORRUPTION

La corruption constitue au Maroc un véritable fléau national.

Au début de l'indépendance, elle se pratiquait au sein de l'administration de façon discrète et plus ou moins marginale. Refusant délibérément de mettre en place une administration et une justice saines, le régime a fait de la corruption un véritable système de gouvernement. Fonctionnaires, agents de l'autorité et autres juges disposent d'une large marge tolérée et encouragée par l'Etat pour soutirer une bonne partie de leurs revenus directement auprès du citoyen et de façon totalement arbitraire.

Au bout d'une quarante d'années de cette pratique étatique dirigée, la corruption est devenue un phénomène rampant qui gangrène l'administration et la Justice du plus haut sommet à la base. Elle a progressé dangereusement au sein de l'ensemble de la société et se pratique maintenant au grand jour, dans tous les domaines économiques, sociaux, et judiciaires ou dans la simple transaction entre citoyens...

A l'initiative de Transparency Maroc et du GERREHE, une table ronde sur le thème « Associations citoyennes: quelle action contre la corruption? » a eu lieu fin mai à Rabat. Ne se limitant pas à la simple dénonciation de la corruption, la table ronde a dégagé des pistes fortes intéressantes pour la lutte contre ce phénomène. Elle considère en particulier que:

- Le silence doit être levé sur nombre d'affaires qui ont défrayé la chronique dernièrement; l'information du public étant un moyen irremplaçable d'éducation et de dissuasion.

- Une législation doit être mise en place pour garantir la protection des victimes, la transparence des transactions publiques et la conformité du droit national au droit international.

- La société civile doit se mobiliser à tous les niveaux pour lutter contre la banalisation dangereuse du phénomène. Elle est appelée à agir aussi bien par le biais des structures classiques de l'éducation, que par des campagnes générales ou ciblées, ou encore par le travail régulier et quotidien des associations de proximité.

- Des actions plus volontaristes doivent accompagner cet effort général: lutter contre la fraude; développer des codes professionnels de déontologie; instituer des îlots de transparence; créer des ordres et des associations professionnelles en leur sein; rechercher des solutions pédagogiques spécifiques aux différents milieux de travail...

Un public nombreux a suivi les travaux de la table ronde à l'issue de laquelle un collectif composé de 24 associations de la société civile a adopté un Manifeste contre la corruption. Transparency Maroc a été désignée pour rédiger un projet de memorandum interpellant le gouvernement à ce sujet.

La table ronde a enregistré un succès indéniable aussi bien par la vision globale de lutte contre la corruption, que par les solutions novatrices et réalistes qu'elle préconise. □

Cinquième Congrès National de l'A.M.D.H : **« Luttons ensemble pour la souveraineté de tous les Droits humains »**

Le 5ème Congrès national de L'A.M.D.H. a eu lieu les 3, 4 et 5 avril dernier à Casablanca. La séance inaugurale a eu lieu avec la participation des familles des disparus et des détenus politiques, des représentants des associations marocaines des droits humains, de la femme, de la jeunesse, de l'immigration, de la culture, des syndicats et des partis politiques démocratiques... et d'un public très nombreux. Des représentants des instances étrangères s'intéressant aux droits de l'homme ont également assisté au Congrès. Nous publions ici des extraits résumés de la déclaration finale (traduits de l'Arabe).

Mondialisation et droits de l'homme

Sur le plan international, le Congrès souligne la dichotomie entre le développement de la conscience et de la culture des droits de l'homme, l'accroissement du nombre de pays s'engageant à les respecter, le rôle croissant des organisations non gouvernementales dans la promotion de ces droits... d'une part, et la tendance à la dégradation générale de la situation de ces droits, de l'autre.

Cette dégradation est due fondamentalement à :

- La domination d'un système international qui tend à nier aux peuples leurs droits à l'autodétermination sur les plans politique, économique et social, accompagnée d'une pratique éclectique vis à vis des droits de l'homme;
- La main-mise de l'administration américaine sur les Nations Unies, pour servir ses propres intérêts et ceux de certaines puissances, au lieu d'en faire un outil de solidarité entre les peuples, de paix, de développement et de progrès pour tous;
- La mondialisation dans le cadre de relations économiques basées sur l'échange inégal. Ces relations entravent la pratique des droits des peuples au développement et à la maîtrise de leurs richesses nationales. Les droits économiques, sociaux et culturels s'en trouvent dégradés au plus haut point.

Cette tendance à la dégradation de la situation des droits de l'homme se reflète sous différents aspects:

- Crimes au cours des guerres civiles,
- Développement des courants fascistes, racistes et xénophobes, ainsi que des organisations criminelles et de trafic de drogue,
- Accroissement du chômage et de la pauvreté, entrave à la libre circulation des personnes et libre circulation totale des capitaux et marchandises,
- Privation des peuples de leurs ressources par un service de la dette exorbitant et des relations de domination...

La coordination des efforts sur le plan international entre toutes les forces soutenant les droits de l'homme dans leur universalité et totalité est la seule voie pour préserver ces droits et ceux qui les défendent. Il s'agit également de mettre en place les outils nécessaires à la mise en pratique réelle des conventions internationales. La charte des Nations Unies doit être révisée de façon globale pour garantir aux peuples leurs droits à la paix, au développement, à une écologie saine, à l'égalité et à la dignité humaine.

PROGRES ... ET RECUADES

Sur le plan national, la situation des droits économiques, sociaux et culturels se caractérise par la même dégradation due au système économique dominant et à l'intégration en position de faiblesse dans la mondialisation ; le choix néolibéral laminant le social au profit des plans de réajustement structurels du service de la dette... Les progrès enregistrés au début des années 90 dans le domaine des droits civils et politiques demeurent fragiles, partiels et superficiels.

La dégradation de la situation des droits de l'homme revient à l'absence chez les gouvernants d'une réelle volonté de permettre au peuple marocain l'autodétermination politique et le droit à participer à la vie politique. Cela s'est clairement exprimé à travers la 5ème constitution adoptée le 13 septembre 1993 et le processus électoral entaché de violations graves allant jusqu'au point d'ordonner les arrestations et condamner les citoyens pour délit d'opinion (appel au boycott) ou parcequ'ils ont dénoncé la fraude manifeste. Ces élections ont engendré un parlement truqué qui ne reflète pas la réalité politique du pays.

La souveraineté des droits de l'homme dans notre pays ne peut avoir lieu que dans le cadre de la démocratie globale: politique, économique, sociale et culturelle, d'un Etat de droit et d'une société de citoyens libres, solidaires et égaux devant le droit. Ceci nécessite comme préalable le changement de la constitution de façon conforme au contenu et aux normes des droits de l'homme tels qu'ils sont reconnus de façon universelle. Les représentants du peuple doivent pouvoir participer à l'élaboration du projet de constitution avant de le soumettre au suffrage universel.

Le Congrès réclame la fin de la colonisation de Ceuta, Mellilia et des îles Jaâfarines, et leur retour au Maroc. Il espère de même que le dossier du Sahara sera définitivement clos (ainsi que les atteintes aux droits de l'homme s'y attendant) par le biais d'un référendum libre et honnête.

La désignation du nouveau gouvernement dont plusieurs composantes revendiquent le respect des droits de l'homme dans leurs programmes, laisse espérer que ce gouvernement mettra fin à l'époque de la violation flagrante de ces droits et de l'intoxication médiatique à leur sujet dans les →

NOUVEAU GOUVERNEMENT ET MESURES URGENTE

→ médias et les institutions officielles concernées. Une orientation nouvelle et positive doit être mise en place dans le domaine du respect et de la promotion des droits de l'homme. Le Congrès espère que les revendications de l'AMDH et de l'ensemble des composantes du mouvement de défense des droits de l'homme dans notre pays seront satisfaites.

Le Congrès renouvelle la revendication de l'AMDH pour que le Maroc ratifie toutes les conventions internationales des droits de l'homme et qu'il lève les réserves émises sur celles qu'il a ratifiées. Le contenu de ces conventions doit être intégré dans la loi marocaine de façon conforme et prioritaire. La loi doit être souveraine dans la pratique et l'application et nul ne peut violer les droits impunément, quelle que soit sa position ou ses prétextes.

Le Congrès demande la modification du décret organisant le Conseil Consultatif des droits de l'homme pour qu'il devienne une instance démocratique dans son contenu, ses composantes et son fonctionnement. Cette institution doit être indépendante de l'Etat et apte à participer à la défense et à la promotion des droits de l'homme à l'instar des institutions similaires dans les pays démocratiques.

La répression politique doit cesser définitivement, ce qui nécessite les mesures d'urgence suivantes:

- Etablir la vérité sur le sort de tous les disparus, libérer ceux parmi eux toujours incarcérés et les indemniser tous de façon juste. Les responsables de la disparition, de la torture et des assassinats doivent être poursuivis.
- Libérer tous les détenus politiques, parmi eux JARIR Noureddine, AOUNTI Ben Salem, le groupe des 26 et le groupe des 71. La situation administrative des détenus libérés doit être régularisée et leur droit à la libre circulation respecté à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Permettre au citoyen marocain Abraham Serfaty, exilé de force, le retour immédiat à son pays et lever l'injuste assignation à résidence du citoyen Abdessalam Yassine.

Le respect des droits relatifs à la liberté d'opinion, d'expression, de croyance, de presse, de rassemblement, de manifestation, d'organisation et d'association est une nécessité absolue. Les entraves à ces droits doivent être levées et la répression arbitraire des rassemblements pacifiques et des manifestations culturelles doit cesser. L'encerclement de l'Université marocaine doit être levé et les conditions créées pour que l'Université retrouve son rôle loin de la violence et du fanatisme.

Une politique médiatique démocratique doit être mise en place et les médias officiels doivent être au service des droits de l'homme tout en garantissant le droit à la différence d'opinion et à la libre expression des individus, organisations et sensibilités de la société civile.

REVENDEICATIONS OBJECTIVES ET REALISTES

Concernant le droit à la vie, à l'intégrité physique et à la sécurité individuelle, le Congrès confirme particulièrement la nécessité **d'abolir la peine de mort**, de mettre fin à la pratique de la **torture**, de faire la vérité sur les nombreux décès survenus en période de détention et de poursuivre les responsables de ces décès. Le Congrès a également posé les revendications suivantes:

- Mettre fin aux fléaux de la **corruption**, du clientélisme, de l'abus de pouvoir dans l'administration et les institutions publiques...
- Prendre les décisions constitutionnelles, juridiques et pratiques garantissant **l'indépendance de la Justice**, son honnêteté et son efficacité...
- Améliorer les conditions déplorables dans les prisons marocaines (séjour, alimentation, soin médicaux...) et promulguer une **loi nouvelle pour les prisons** conforme aux droits de l'homme.
- Garantir **l'égalité de la femme devant toutes les lois** en révisant le code de la famille en conformité avec la convention internationale à ce sujet (ratifiée par le Maroc en juin 1993).
- Ratifier officiellement les conventions de **l'Organisation Mondiale du Travail**, en particulier les conventions N° 87 et 135 sur les libertés syndicales et promouvoir un **Code du travail** conforme à ces conventions.
- Prendre des mesures urgentes pour garantir la **généralisation et la gratuité de l'enseignement** et combattre l'analphabétisme de façon efficace.
- Respecter les **droits culturels et linguistiques** de toutes les composantes du peuple marocain, et en particulier appliquer la décision d'enseigner la langue Amazigh tout en lui donnant la place qui lui revient dans les médias publics et l'enseignement.
- **Promouvoir la culture des droits de l'homme**, aussi bien dans les médias officiels qu'au niveau de l'éducation, selon les programmes définis par les Nations Unies.
- Déclarer les associations marocaines des droits de l'homme **d'utilité publique**. Protéger juridiquement les défenseurs de ces droits et proclamer la **journée internationale des droits de l'homme fête nationale au Maroc**.
- Le Congrès exprime son soutien aux associations marocaines de l'immigration dans la défense de la dignité et des droits ainsi que sa fierté devant **la solidarité** des forces démocratiques Europe.

Droits pluriels ♦ Bulletin mensuel édité et imprimé par le Centre Marocain pour la Coopération et les Droits de l'Homme
Association loi 1901 ♦ *Dépôt légal* : 9/01/1998 ♦ N° INSS : 1286-3610 Prix : 8 FF ♦ *Abonnement ordinaire* : 100 FF ♦
Abonnement de soutien : 150 FF et plus ♦ *Président du C.M.C.D.H et directeur de la publication* : Abdelghani BOUSTA
Adresse : C.M.C.D.H. - Maison des associations - 37, avenue de la résistance-93100 MONTREUIL-FRANCE

Mal développement dans les campagnes marocaines

Gérard FAY *

MAUVAISES RECOLTES ET EXTENSION DE LA PAUVRETE RURALE

En raison d'une pluviométrie mal répartie et insuffisante, la production céréalière de la campagne 1996-1997, estimée à 40 Mq, fera apparaître une baisse du PIB d'au moins 2,5% (1). Ce résultat, sommairement attribué aux « aléas climatiques », révèle une grave crise économique et financière dans le monde rural marocain. La presse économique décrit une agriculture « malade » justifiant un « diagnostic accablant ». Parmi les indicateurs avancés, relevons :

- la diminution de la production et la baisse des exportations dans le secteur des agrumes : le vieillissement des vergers serait devenu tel que le Maroc ne peut satisfaire ses clients ni en qualité ni en quantité de produits livrés ;
- les difficultés d'approvisionnement de l'industrie sucrière, beaucoup d'exploitants ayant réduit leurs plantations de betterave ou de canne parce que le renchérissement des intrants ne leur assurait plus, dit-on, un bénéfice suffisant ;
- la situation de quasi-faillite de la Caisse Nationale de Crédit Agricole : 230 000 débiteurs étant dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts, la Caisse ne peut espérer recouvrer que 5 Md DH pour un encours de 10 Md DH.

Si les moyennes et grandes exploitations connaissent des difficultés financières qui peuvent paraître conjoncturelles, le sort de la grande majorité des ruraux ne semble pas s'être sensiblement amélioré depuis une trentaine d'années. Aucune enquête sur les niveaux de vie n'a été menée récemment, mais certaines données provenant du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de septembre 1994 viennent d'être publiées sont révélatrices : 4% des foyers ruraux auraient « l'eau courante dans le logement » contre 74% des foyers urbains, 10% l'électricité contre 81% des foyers urbains, 43% d'enfants ruraux d'âge scolaire seraient « inscrits à l'école en début d'année scolaire »... Comme il s'agit de moyennes dissimulant des « disparités considérables » selon les provinces, il faut conclure que, depuis une trentaine d'années, des écarts vertigineux se sont creusés entre villes et campagnes et même entre régions rurales.

Les explications qu'avance la presse spécialisée paraissent stéréotypées et superficielles. Les variations en dents de scie de la production céréalière sont présentées comme résultant directement des « caprices du ciel », des sécheresses récurrentes qui affligent le pays depuis le début des années 1980 (2). Mais l'on incrimine aussi les « réflexes culturels » des fellah-s qui s'obstineraient « à pratiquer des cultures inadaptées aux régions dans lesquelles ils vivent, à mal utiliser leurs terres et donc à faire perdurer une pauvreté en constante aggravation » (Dadès, 1997). Les rendements sont faibles ou très faibles, écrit-on parce que ¼ seulement des semences sont sélectionnées, parce qu'un fellah sur cinq applique des engrais, conséquence des insuffisantes disponibilités

monétaires de la majorité des exploitants. Le cercle vicieux : pauvreté, faible intensification, médiocre production semble inéluctable-ment refermé.

GROS POSSEDANTS ET GRANDE HYDRAULIQUE

Quelques constats, malheureusement irréfutables, sont donc posés mais les remèdes annoncés paraissent radicalement incapables de corriger les évolutions en cours. Ils se résument, en effet, à deux grandes séries de mesures :

- des « encouragements » apportés aux détenteurs des principaux moyens de production : l'Etat renflouera la CNCA à hauteur de 950 MDH ; il distribuera aussi 500 millions de DH de primes pour les investissements destinés à la modernisation des systèmes d'irrigation, à la mécanisation, au rajeunissement des vergers, au développement de l'oléiculture etc..., tous crédits intéressants, pour l'essentiel, les fellah-s les plus aisés.
- La construction de barrages : on pouvait lire dans un grand hebdomadaire économique, en septembre dernier : « Face aux aléas climatiques, l'irrigation est la seule possibilité pour le développement de l'agriculture. Qui dit irrigation, doit penser nécessairement barrages » (Lahjomri, 1997) et le gouvernement prévoit « la réalisation, d'ici 2020, d'environ 70 grands et moyens barrages avec un rythme de réalisation d'un grand barrage par an jusqu'à l'an 2000, deux barrages par an entre 2000 et 2010 et trois barrages par an entre 2010 et 2020 ».

Ces décisions s'inscrivent, observons-le, dans la continuité d'options prises dès le début des années 1960. Elles relèvent du « choix de classe » qui a consisté, comme le disait P. Pascon, à favoriser « les grands propriétaires, les notables traditionnels, ceux qui tiennent politiquement les campagnes » (Daoud, 1981). Les détenteurs des principaux moyens de production, dispensés de tout impôt sur les revenus qu'ils tirent de l'agriculture et de l'agro-industrie jusqu'à l'an 2000, bénéficieront, en outre, de larges remises de dettes et de primes généreuses accordées à tous les investissements réputés capables d'augmenter la production agricole. D'autre part, la priorité accordée à la « grande hydraulique » (3), est confirmée en dépit de résultats particulièrement décevants : l'équipement des périmètres connaît beaucoup de difficultés et de retards, l'intensification agricole y est très insuffisante et, faute d'une lutte efficace contre l'érosion dans les bassins versants, l'envasement des retenues progresse à grande vitesse. Par ailleurs, les besoins en eau des agglomérations urbaines et des équipements touristiques augmentent très rapidement : on sait d'ores et déjà, que l'agriculture ne pourra disposer, dans l'avenir, de quantités d'eau beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui (4). La multiplication des barrages et les gratifications accordées aux grands et moyens propriétaires ne peuvent apparaître comme « un plan de reconstitution de la vocation agricole du Maroc » (Dadès, 1997).



→ Un tel plan exigerait avant tout que soient évaluées sérieusement :

● les raisons pour lesquelles le choix en faveur de la « grande hydraulique », qui a coûté si cher au pays et à chacun de ses habitants (5), n'a pas permis de stabiliser durablement la production agricole : absence de toute réforme des structures agraires, y compris dans les périmètres aménagés à grands frais par l'Etat (Pérennès, 1993), encouragements injustifiés apportés à certaines productions destinées à l'exportation (Serfaty, 1995) ;

● les causes expliquant l'absence à peu près totale de résultats positifs obtenus par les innombrables « projets de développement rural » que les nombreuses coopérations bi-latérales et les multiples agences ou « banques » du système des Nations Unies ont mis à l'étude et financé au Maroc : gaspillage pur et simple d'aides à fonds perdus fournis par le PNUD et différents pays « développés », dilapidation de crédits octroyés par la Banque Mondiale, la Banque Africaine du Développement... qui contribuent aujourd'hui à l'endettement du pays (6).

MOBILISER LES CADRES PLUTOT QUE DEPLORER LES INSUFFISANCES DE LEUR FORMATION

De tels bilans sans complaisance et les révisions déchirantes qu'ils impliquent relèvent intégralement des instances politiques les plus élevées. Pour l'heure, il semble urgent de réorienter la politique agricole en visant deux objectifs essentiels :

1. L'amélioration de l'agriculture « en sec » qui concerne environ 8 M ha alors que l'irrigation ne pourra, semble-t-il, jamais concerner plus de 1,3 M ha : d'énormes progrès peuvent être réalisés sur les terres bour si l'on mobilise la paysannerie pour la conservation des sols et si l'on vulgarise certains « itinéraires techniques » bien connus des ingénieurs agronomes (Cassimi, 1984).

2. L'augmentation de la productivité des élevages par une meilleure intégration à l'agriculture des activités pastorales grâce, en particulier, à l'introduction d'assolements fourragers dans les systèmes de production céréalières.

Ces actions peuvent être menées à bien par le personnel compétent dont dispose le Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole, sans investissement coûteux. Elles supposent la relance de nouvelles structures coopératives ou de groupements agropastoraux faisant office, éventuellement, d'organismes de crédit mutuel (Faÿ, 1987).

Loin d'envisager de telles actions, les responsables nationaux incriminent... l'instruction publique et font de sa réforme une absolue priorité. Déjà en 1995, différents rapports commandés par la Banque Mondiale assuraient que la « faible productivité de l'économie » était imputable, en particulier, à des « systèmes d'enseignement et de formation médiocres » (El Banna, 1996). Le 9 juillet 1997, lors de la Fête de la Jeunesse, le roi Hassan II a développé, dans un long discours, la nécessité, selon lui, de réformer tout le système d'éducation « en accord avec les besoins du marché du travail » et de promouvoir, à cet effet, la collaboration avec les « grands agriculteurs », les « patrons d'usine » et les collectivités locales. (..) Mais n'a-t-on pas tendance à majorer les conséquences de la formation initiale des cadres nationaux ?

En réalité, bien qu'elle ait bénéficié depuis l'Indépendance de financements considérables et d'aides techniques de qualité, l'agriculture marocaine dégage des résultats économiques extrêmement variables d'une année sur l'autre et son évolution à moyen terme inquiète. Aucune des mesures annoncées en cet automne 1997 ne paraît capable d'infléchir les évolutions en cours et d'impulser une nouvelle dynamique dans le monde

rural. Un seul fait positif, selon nous, peut être relevé : depuis environ deux ans, nombre de Marocains ont pris conscience des graves déséquilibres qu'engendrent les systèmes de production en vigueur. On a pu lire dans la grande presse que « les ressources naturelles : forêts, sols, mers, rivières et air sont en détérioration accélérée » (Boualem, 1996). Certains affirment désormais que « le développement socio-économique du monde rural doit constituer une priorité vitale » parce que toute l'activité socio-économique du pays en dépend, parce qu'il faut freiner l'émigration des campagnes vers les villes et parce que les populations rurales doivent pouvoir bénéficier des mêmes équipements sociaux et des mêmes possibilités d'accès à l'éducation que les populations urbaines.

NOTES :

* Géographe, Maître de conférence Université Paris VII
Article paru dans la revue « Aujourd'hui l'Afrique »
N°67 - Février 1998.

1. La déception est d'autant plus forte que la récolte de 1995-1996 avait presque atteint les 100 Mq, provoquant une hausse de 10% du PIB (Tuquoi, 1996).

2. En 1980-1981, la production céréalière fut de 20 Mq, la troisième plus mauvaise depuis 1912. Le gouvernement a pris prétexte de cette « catastrophe » pour suspendre la perception des impôts ruraux.

3. Rappelons que les barrages et les grands périmètres qui couvrent 850 000 ha ont bénéficié de 95% du budget Irrigation en 1973-1977 et 91% de ce même budget en 1981-1985, alors que la petite et la moyenne hydraulique qui valorisent 400 000 ha n'ont reçu que des miettes budgétaires. Au total, des investissements énormes ont été concentrés sur moins de 10% des terres cultivables.

4. Certains publicistes dénoncent déjà comme une sorte de gaspillage le fait que l'agriculture « pompe » 88% des ressources en eau du pays.

5. Un impôt spécial sur le sucre a été institué, rappelons-le, pour financer les grands barrages.

6. Dans un article qui n'a suscité aucun démenti, nous avons analysé le cas du Projet Moyen Atlas Central : dans les années 1983-1987, la Maroc avait prévu de dépenser 92 M \$, dont 29 M empruntés à la Banque Mondiale pour des actions de simple gestion des forêts et des parcours (Faÿ, 1986).